

**ANNEE 2023**

**SEANCE PUBLIQUE  
DU 18 SEPTEMBRE 2023**

*Délibération n°*

**2023068**

Date de convocation : 14/09/2023

Date d'affichage : 21/09/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 17

Pouvoirs : 6

Nombre de votants : 23

Vote : 23 (dont 6 pouvoirs)

22 suffrages exprimés

1 bulletin blanc

**Elu à la Majorité**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-trois, le 18 septembre à 19h, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le jeudi 14 septembre 2023, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Yannick BASSIER, Frédéric ETCHEGARAY, Cédric BRESAC, Jean-Baptiste HALTY, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, M. Mikel AMILIBIA, Christian GARRIGUES, Mmes Valérie RECARTE, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Laure TREMOUILLE, Céline FAYS.

Absents excusés : Marc PERRIER (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), Emmanuelle DALLET (pouvoir à Mme Valérie RECARTE), Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à M. Frédéric ETCHEGARAY), Maud BARRAL (pouvoir à M. Yannick BASSIER). Nathalie HARAN (pouvoir à Mme Guénaël LE CAM), Bénédicte LARCEBEAU (pouvoir à Mme Céline FAYS).

Secrétaire de séance : Sylvie ITHOURRIA

**OJ n°2 : ELECTION D'UN ADJOINT**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération n°2023067 du 18 septembre 2023, le Conseil municipal a décidé de créer un poste d'adjoint supplémentaire, portant ainsi à cinq le nombre des adjoints.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et plus particulièrement à l'article L2122-7, l'élection d'un seul adjoint se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Il est alors formé un bureau électoral, composé d'un secrétaire et de deux assesseurs.

Le conseil municipal propose de laisser un délai de deux minutes pour le dépôt, auprès du maire, des candidats aux fonctions d'adjoint au maire.

A l'issue de ce délai, le maire constate la candidature de :

- M. Philippe ENSALES

Sont désignés assesseurs : M. Jean-Baptiste HALTY & Mme Marie ROSPIDE (épouse GRAVET DIT BOUCHET)

Est désignée secrétaire : Mme Sylvie ITHOURRIA

Monsieur Le maire propose donc aux conseillers de passer à l'isoloir et de voter.

Tous les élus ayant voté, il est procédé au dépouillement qui donne les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne : 23
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 22

Résultats :

- M Philippe ENSALES: 22 voix

La majorité absolue étant égale à 12, Monsieur Le Maire déclare élu : M. Philippe ENSALES.

Fait à Bassussarry, le 18 septembre 2023.

Le Maire,  
**Michel LAHORGUE**

